info-action

N° 70
Mars 2025

Association France-Palestine Solidarité • Ain

L'esprit de résilience ne peut être vaincu

En guise d'édito, voilà les paroles de Nour Al-Tari, avocate palestinienne, publiées le 18 janvier 2025 dans la revue Ballast.

« Au cœur de Gaza, le brouhaha de la vie se mêle aux échos de la destruction. L'image de son peuple y émerge comme une fleur s'épanouissant entre les rochers. Alors qu'Israël poursuit ses attaques féroces contre les civils, les journalistes, les hôpitaux et les tentes des personnes déplacées, la lutte pour la survie des habitant·es de la bande de Gaza est aussi une lutte pour préserver leur dignité et reconstruire la vie au milieu des ruines.

Dans ce contexte, les Palestinien·nes continuent de résister à la dure réalité malgré la destruction de leurs maisons et de leurs biens dans une guerre sans fin. Ces personnes démontrent la force de leur volonté face à l'adversité, car beaucoup cherchent à retrouver l'espoir au milieu des ruines et à poursuivre leur vie quotidienne malgré les obstacles. Dans chaque recoin de Gaza, on peut observer différentes formes de résilience, qu'il s'agisse de petits moments comme une tasse de café partagée entre amis, ou de défis plus importants comme le maintien de la communauté et de la patrie face à la brutale machine de guerre ».

C'est un message que Gaza adresse au monde entier : l'esprit de résilience ne peut être vaincu.

Sachons répondre à cet appel.

Claude BARDET

Sommaire

P 1 : Edito

International

P 2 à 3 : Le « Grand Israël », une utopie d'origine biblique

P 4 à 5 : L'UE doit appliquer ses propres règles : rompre son accord avec Israël !

P 5 à 7 : Rélexion pour une paix juste, progressive et durable. Une solution à un État ?

Sur le terrain

P 8 à 9 : Le cessez-le-feu à Gaza

P 10 : Cisjordanie : une situation qui se dégrade rapidement

P 11 : « Avant de reconstruire Gaza, il nous faudra nous reconstruire nous-mêmes »

Nos actions

P 12 à 13 : On ne joue pas avec le génocide

P 14 : Des nouvelles de Bellegarde... et d'Oyonnax

P 15 : Printemps de la Palestine

Culture

P 16 : 2 poèmes d'Olivia Elias : *Dans l'espace du poème* et *Ton nom de Palestine* - l'Unesco inscrit le savon de Naplouse au patrimoine immatériel de l'humanité.

Sur votre agenda

- **Printemps de la Palestine : voir page 15**
- **AG AFPS 01 : 23 mai 2025 - 18 h, Salle Blériot à Bourg-en-Bresse**

info-action
Association France-Palestine Solidarité
Imprimé par nos soins

Maison de la Culture et de la Citoyenneté
4, allée des Brotteaux
CS 70270 - 01006 - BOURG-EN-BRESSE
afps.01@laposte.net

Directeur de la publication : Claude Bardet
Comité de rédaction : Daniel Blatrix, Jacques Fontaine, Denis Page, Martine et Juan Pardo, Gilbert Veyron

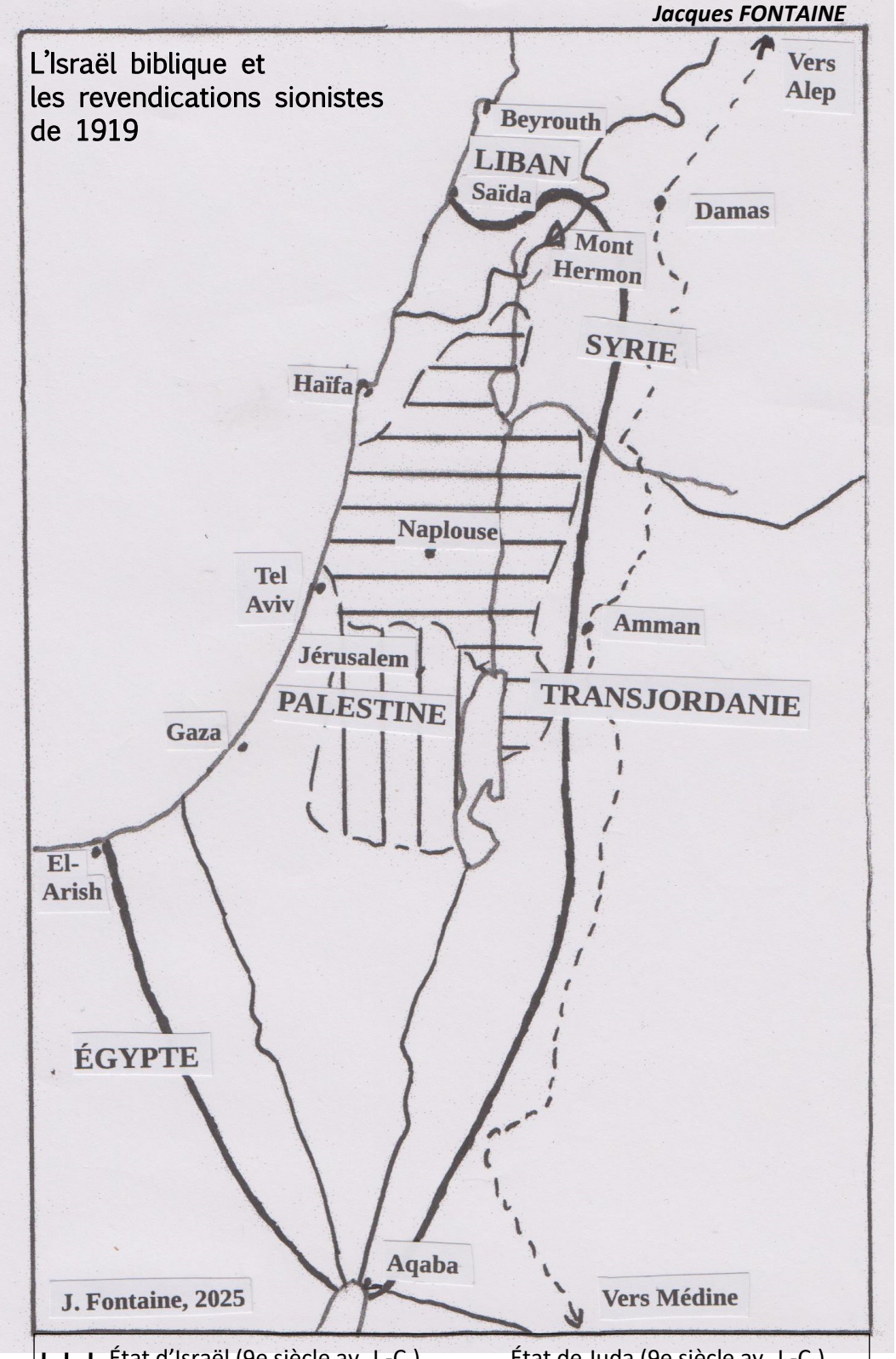
Le « Grand Israël », une utopie d'origine biblique

Le terme « Grand Israël » est une référence biblique : selon la Genèse (15:18-21) la « Terre promise aux enfants d'Israël » s'étend « du fleuve d'Égypte à l'Euphrate », sans qu'il soit précisé si ce « fleuve d'Égypte » est le Nil ou l'oued El-Arish qui descend du Sinaï et était beaucoup plus abondant au premier millénaire (av. J.-C.) qu'aujourd'hui.

Au XIXe siècle, le terme « Grand Israël » prend une connotation idéologique et géopolitique relative à la terre d'Israël dans ses limites historiques antiques. Cette connotation se développe au XXe siècle, en particulier chez les sionistes révisionnistes, puis les suprémacistes et c'est ainsi que peuvent être publiés des documents représentant le « Grand Israël » du Nil à l'Euphrate (cf ci-contre).

Dès les débuts du sionisme, la question des frontières du futur « foyer national pour le peuple juif » est posée et, au lendemain de la Première Guerre mondiale, lors de la conférence de la paix de 1919, l'Organisation sioniste revendique un vaste territoire s'étendant au nord de Saïda au Liban jusqu'à proxi-

Jacques FONTAINE



État d'Israël (9e siècle av. J.-C.)

État de Juda (9e siècle av. J.-C.)

Frontières des mandats déterminés par la SDN

Limites des revendications sionistes de 1919

Chemin de fer du Hedjaz

Sources : Rekacewicz P. et Vidal D., 2024, *Palestine Israël, une histoire visuelle*, Seuil ; Sauvage M., 2021, *Atlas historique du Moyen-Orient ancien*, les Belles Lettres

mité de Damas, puis à l'est quasiment jusqu'au chemin de fer du Hedjaz et à l'ouest jusqu'à la région égyptienne d'El-Arish (cf carte page précédente). On remarquera que, si ce territoire revendiqué comprend bien les deux États hébreux de la fin du dernier millénaire avant J.-C., il s'étend aussi sur des territoires qui n'ont jamais été sous leur domination, mais qui ont un grand intérêt économique, notamment grâce à leur importante pluviométrie : côte phénicienne au nord de Haïfa, côte philistine au sud de Jaffa, mont Hermon et plateau du Golan… La revendication historico-religieuse du « retour à Sion » s'est donc muée très rapidement en revendication économique et géopolitique visant à créer un État sur le modèle des États impérialistes d'Europe occidentale.

La question des frontières a rebondi en 1948-1949 au moment de la création de l'État colonial israélien puis de son adhésion à l'ONU ; opposés à l'idée même de partage, les sionistes révisionnistes et les religieux étaient aussi en désaccord avec la définition d'une frontière et, malgré cette absence, l'État d'Israël a été admis à l'ONU le 11 mai 1949. Il est le seul État membre de l'ONU dans cette situation. Par la suite, jamais ne furent définies les frontières de l'État d'Israël.

Au contraire, le mouvement de colonisation de territoires (où « les Juifs font refleurir le désert » !) s'est toujours poursuivi sans relâche, à commencer par l'occupation d'une partie des territoires prévus pour l'État arabe violant ainsi le plan de partage de 1947 et commençant la réalisation d'un plan de conquête de l'ensemble de la Palestine historique qui se concrétisera, avec la guerre de 1967, par l'occupation du Sinaï égyptien, du Golan syrien, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. La signature des accords d'Oslo ne fut qu'une brève parenthèse qui se termina par l'assassinat d'Itzhak Rabin le 4 novembre 1995. Au morcellement en trois zones de la Cisjordanie occupée, s'ajoutent la saisie d'une grande partie des terres palestiniennes, la multiplication des check-point et des routes interdites et le déploiement, par dizaines, de nouvelles colonies. De ce fait les Palestinien.nes vivent actuellement sur



Logo -avec le drapeau israélien représentant le Grand Israël (Source : Wikipedia)

seulement 12% de leur territoire national originel et cette situation rend quasi-impossible la mise en œuvre de la résolution 181 du Conseil de sécurité de l'ONU concernant la partition de la Palestine et la constitution d'un nouvel État palestinien, si minime soit-il.

Depuis sa première arrivée au pouvoir, Netanyahou s'est appliqué à torpiller toute négociation avec les Palestiniens et l'expansion sioniste continue… Gaza, la Cisjordanie, le Liban (agressions quotidiennes), la Syrie (multiples attaques depuis la chute de Al-Assad, occupation de nouvelles terres dans le Golan illégalement annexé et projet visant à doubler sa population), Yémen... Où s'arrêtera l'expansionnisme sioniste ? Avec la complicité (passive ou active?) de certains régimes arabes ou musulmans, Israël dispose d'un vaste glacis dans le Proche-Orient qui correspond à une partie non négligeable du « Grand Israël » biblique. À la veille de l'arrivée de Trump au pouvoir, Netanyahou avait déjà réalisé une part du projet trumpiste : remodeler ce Proche-Orient au profit de l'impérialisme étasunien. Trump et Netanyahou iront-ils plus loin en s'attaquant à l'Iran ?

Tous ces crimes se déroulent dans le silence officiel arabe et international… à l'exception de la position courageuse de la République de l'Afrique du Sud (et de quelques autres pays désignés aujourd'hui sous le nom de « Groupe de la Haye ») et de la Cour internationale de Justice visant à protéger les Palestinien.nes de Gaza du génocide en cours.

L'UE doit appliquer ses propres règles : rompre son accord avec Israël !

Daniel BLATRIX

L'UE (Union Européenne), remplie de contradictions et qui ne sait pas quelle attitude avoir face à la politique agressive de Trump, pourrait déjà appliquer ses propres règles.

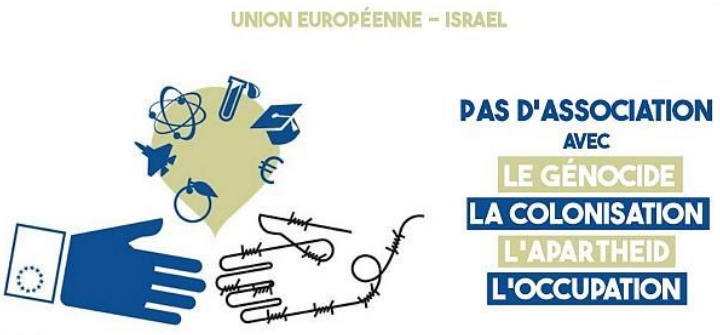
Israël ne respecte pas le droit international

Les États-Unis de Trump, son principal appui, veulent déréguler les rapports entre les États. L'Europe peut faire le choix de s'affirmer, elle en a les outils. S'agissant de la question palestinienne, pour dépasser les paroles sur une « paix indispensable », ou sur le « respect du droit »… la France et l'UE doivent poser des actes et cesser immédiatement toute coopération avec l'État colonial israélien en suspendant l'accord d'association UE-Israël comme elle l'a déjà fait par le passé envers 15 pays pour des accusations moins graves que celle de génocide.

Pourquoi l'UE reste-t-elle associée avec un pays accusé de commettre un génocide ? 46 000 Palestinien.nes ont été tué.es à Gaza, dont plus de 17 000 enfants (sans compter les dizaines de milliers de morts indirects : morts de faim, de leurs blessures, du manque de soins ou restés ensevelis sous les ruines) et pourtant l'UE continue de fournir une couverture politique et un soutien matériel à Israël.

Cet accord de coopération économique organise le libre-échange pour les produits industriels et des dispositions concessionnelles pour le commerce des produits agricoles. Il fait d'Israël un partenaire économique privilégié pour l'UE, ce qui lui donne également accès à de nombreux avantages et ressources de l'UE.

Mais le respect des droits humains et des principes démocratiques par les parties sont des éléments essentiels de l'accord selon son article 2. Aussi les violations flagrantes et permanentes des droits humains par Israël constituent donc une infraction grave, que ni l'UE, ni les États ne dénoncent. Pourtant la suspension ne saurait être assimilée à un boycott ou à des sanctions. Ce ne serait que la stricte application du droit édicté dans l'accord lui-même.



Après avoir rasé Gaza, Israël rase Jenine, des camps, des villes, des villages (cf article sur la Cisjordanie, (p 10) cela a un nom, un nettoyage ethnique qui est réalisé par un régime colonial de domination et d'agressions… Cela est possible parce que nos États et l'UE assurent l'impunité d'Israël. Notons que deux pays, Espagne et Irlande ont demandé officiellement à la Commission européenne de revoir et de suspendre cet accord, sans réponse à ce jour.

Rappelons aussi que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, le 18 septembre 2024, une résolution selon laquelle Israël doit évacuer le territoire palestinien qu'il occupe illégalement. Il est donc temps que la France et l'UE prennent leurs responsabilités et agissent pour que le droit soit appliqué, pour imposer des sanctions à Israël et pour que l'accord d'association UE -Israël -avec tous les accords qui lui sont liés -, soit suspendu, et que soit mis en place un embargo sur toutes les livraisons de matériels militaires (ou à possible usage militaire).

- Le Conseil européen a le pouvoir de décider de suspendre l'Accord d'association : les valeurs fondamentales de l'UE sont en jeu.
- La Commission européenne, comme garante du Traité, a la responsabilité d'assurer que les traités soient respectés dans leur mise en œuvre (Article 17 du TUE et Article 2 de l'Accord d'association.)

- Le Parlement européen peut initier des débats parlementaires et proposer des résolutions afin d'exercer une pression sur le Conseil et sur la Commission afin qu'ils prennent leurs responsabilités politiques.
- Les États membres de l'UE doivent exiger que la Commission accélère ses investigations pour démontrer qu'Israël ne se conforme pas à l'Article 2 ; ils sont aussi les décideurs au Conseil. De plus, ils sont engagés, en tant que signataires de la Convention sur le génocide, à empêcher et à punir tout crime de génocide.

Le projet Trump-Netanyahou est une violation de la Charte des Nations Unies qui appelle à une responsabilité historique de l'UE pour isoler États-Unis et Israël. Manquer à cette obligation reviendrait à accepter l'illégalité de situation actuelle rendue possible par des décennies d'impunité et créerait un dangereux précédent à l'échelle mondiale.

Macron attendrait le bon moment pour reconnaître l'État de Palestine ? Il ne faudrait pas qu'il rate une fois de plus l'occasion d'affirmer qu'il reconnaît le droit à l'autodétermination du peuple palestinien...

Malgré le fragile cessez-le-feu débuté le 19 janvier, il faut maintenir la pression internationale pour aboutir à une paix juste et durable, et s'opposer au plan Trump - Netanyahou.

Pas d'association avec un génocide! Suspendre l'accord d'association UE-Israël maintenant !

Une pétition : https://action.eko.org/a/suspendez-l-accord-d-association-ue-israel

Réflexion pour une paix juste, progressiste et durable. Une solution à un État ?

Daniel Blatrix

Les périodes d'agression israélienne nourrissent échanges et réflexions, autour du « comment en est-on arrivés là» et des questionnements pour une solution.

Et de rappeler la déclaration Balfour, la création en 1948 de l'État d'Israël, la guerre de 1967, les Intifada, les accords d'Oslo, mais très rarement, les expulsions, la colonisation et l'apartheid qui sont des obstacles pour une solution de paix juste et durable. Et toujours le même préalable est mis en avant, celui de la sécurité d'Israël, ce qui sous-entend que l'agresseur est forcément palestinien.

Dans le débat sur l'urgence d'une solution pour une paix du Jourdain à la mer, il y a ceux qui réaffirment l'idée de deux États sur la ligne de cessez-le-feu de 1949[1] et ceux qui évoquent un seul État pour les deux peuples.

Parce que, peut-être, ne se focaliser que sur la ligne de cessez-le-feu de 1949 empêche de considérer les obstacles, tout comme les aspirations nouvelles dans un territoire aux équilibres démographiques mouvants.

Chacun des deux peuples revendique cette terre entière et considère toute partition comme temporaire. Aussi lors du vote à l'ONU en 1947, Anna Arendt, Martin Buber et d'autres ont soutenu une résolution de création d'une fédération ou d'une confédération.

La possibilité d'une État commun, face à 75 années de débats qui n'ont produit aucune avancée, n'est-elle pas une nouvelle utopie ?

Évidemment au nom de l'autodétermination, ce sont les Israéliens et les Palestiniens qui doivent définir eux-mêmes l'objectif et la voie pour y parvenir. Mais comme le plan de partage de 1947 était une décision de l'ONU, celle-ci doit s'y impliquer.

La position du Fatah

Réexaminons la réflexion du mouvement de résistance Fatah dans les années 1970. Celui-ci, après la défaite des pays arabes en 1967, commence à intégrer que la lutte de libération doit être gérée et organisée par les

Palestiniens eux-mêmes dans un texte intitulé : *La révolution palestinienne et les Juifs*.
Alain Gresh, effectuant la préface de sa republication en 2022, interrogé sur l'utilité de celle-ci répond : « Ce texte est fondamental car pour la première fois, les Palestiniens s'interrogeaient sur l'avenir des colons.». Jusque-là, la théorie exprimée, avec plus ou moins de brutalité, était que les colons juifs allaient repartir comme ils étaient arrivés.
En effet, dès la première des trois parties du texte, on peut lire : « Notre révolution palestinienne tend la main à tous ceux qui veulent combattre avec elle pour vivre dans une Palestine tolérante et démocratique, sans discrimination de race, de couleur ou de religion ». Abou lyad, un des leaders du Fatah, déclarait lors d'une interview que « la révolution palestinienne condamnait toute forme de persécution et de discrimination et que le Fatah était prêt à aider les Juifs où qu'ils se trouvent s'ils étaient l'objet d'attaques racistes.»

Ce texte montre qu'une esquisse de solution était en germe, porteuse d'espoir non seulement pour le peuple palestinien mais aussi pour tous les Juifs du monde.
Ce texte marque un tournant dans la pensée politique de la résistance palestinienne, les auteurs veulent aider à l'amorce d'un dialogue sans prétendre répondre à toutes les questions que poserait une Palestine démocratique et laïque ouvrant des droits égaux pour tous.
Il s'attache à présenter le changement de doctrine du Fatah pour lequel les Juifs ne sont pas considérés comme des ennemis héréditaires, même si l'État israélien raciste et colonialiste et ses alliés impérialistes demeurent une cible à combattre. Cette évolution vers une acceptation de la présence des Juifs est un point de départ fondamental dans la construction d'une nouvelle Palestine.
La révolution palestinienne tend alors la main à tous ceux qui veulent se joindre à elle, pour cet idéal, d'où une question : comment convaincre les Juifs de regarder les Palestiniens différemment ?
Néanmoins, la position du Fatah ne faisait pas l'unanimité dans la résistance palestinienne.

Le journaliste Uri Avnery, en 1957, prône une réconciliation binationale : il est le premier Israélien que rencontrera Yasser Arafat en 1982 pour discuter de la résolution du conflit.

Une société progressiste ouverte à tous dans un seul État serait une solution porteuse d'espoir qui n'a rien à voir avec les propositions excluantes de certains mouvements extrémistes. Ainsi la nouvelle Palestine disposerait d'un territoire de la Méditerranée au Jourdain, d'une constitution démocratique sur fondement d'égalité de tous les habitants y compris ceux qui ont été obligés à l'exil et reposerait sur une idéologie sans racisme, sans domination et sans appareil militaire d'asservissement.

Certes en Palestine, Israël pratique un colonialisme de remplacement d'une population palestinienne par une population juive lié à une vision messianique. Pour autant, le défi est bien les droits et le développement sur cette terre entre mer et Jourdain pour tous ceux qui la peuplent. La paix est possible même si elle devenue plus difficile encore dans la période récente.
Pour préparer la paix, la réflexion collective doit couvrir le bruit des canons. Sa force doit s'appuyer sur les valeurs de respect, de fraternité ainsi que sur des projets communs.

Le rôle du Hamas

Gageons qu'après plus de 15 mois d'une guerre qui petit à petit a évolué vers un génocide qui a brisé la population et la société gazaouies, le Hamas puisse lui aussi être inspiré de ce qu'avait produit le Fatah en 1970. La résistance palestinienne est à un tournant, au moment où elle est à nouveau au cœur d'une actualité régionale et mondiale, l'internationalisme des mobilisations étant aussi un point d'appui
Ainsi, au-delà des clichés véhiculés, en 2017, le Hamas faisait évoluer son document d'orientation, et indiquait qu'il « ne luttait pas contre les Juifs parce qu'ils sont juifs, mais contre les sionistes qui occupent la Palestine » et il a aussi validé un document dit « des prison-

niers » de juin 2006 qui, de fait, reconnaît les lignes de cessez-le-feu de 1949. Ainsi, comme le dit Leila Seurat dans son dernier livre *Le Hamas et le monde «* qu'on le veuille ou non il faudra compter avec le Hamas lors de négociations pour dessiner les contours du jour d'après à Gaza et en Palestine occupée », Alain Gresh précisant dans son livre *Palestine un peuple qui ne veut pas mourir «* qui peut penser que l'avenir des Palestiniens puisse se décider sans une force qui pesait 44 % des suffrages ? »

Des voies pour une solution à un seul État

Comme l'exprimait l'historien Shlomo Sand, juste avant octobre 2023, l'arrivée de nationalistes extrémistes ne laisse que peu de place à l'optimisme. Il écrit dans *Deux peuples pour un État «* il n'y a pas d'autre paradigme que de prendre acte de la réalité binationale telle qu'elle est, et d'agir dans ce cadre pour la transformer en une démocratie égalitaire. »

Elias Sanbar tout récemment, avec le recul des 16 derniers mois, explique que « les Israéliens ont tué la solution à deux États », et prône également cette idée d'un seul État, les seuls obstacles, (mais quels obstacles!) étant le sionisme et l'irresponsabilité internationale.

Les positions développées dans les années soixante-dix par le Fatah et l'OLP étaient politiquement, pour une partie de la gauche française et européenne, extrêmement correctes, c'étaient des positions d'avant-garde.

L'absence de partenaire israélien pour la voie à un État

Mais le problème de fond depuis plus d'un demi-siècle, c'est la faiblesse d'un partenaire israélien qui n'a fait que s'aggraver, parallèlement à un cours de l'histoire qui voyait une fermeture de plus en plus grande de la société israélienne à l'autre, à celui qui est différent. Les accords d'Oslo, première phase d'une évolution possible vers une solution à deux États, conforme au plan de partage de 1947, ont eu pour effet paradoxal de séparer encore plus Palestiniens et Israéliens, ces derniers n'ayant pas le droit d'entrer dans les villes et villages des zones A et B. Les trente dernières années ont vu une droitisation sans cesse plus affirmée des gouvernements de l'État colonial israélien, ce qui a entraîné une violence de plus en plus atroce (répression de la seconde intifada, multiples guerres contre Gaza…) et, parallèlement, le renforcement du caractère juif de l'État israélien par la loi État-nation de 2018 qui fait d'Israël un État d'apartheid. La progression de l'extrême-droite sioniste et des mouvement suprémacistes, voire fascistes, maintenant au pouvoir ne peut que légitimement nous faire douter qu'ils renoncent à l'existence de l'État israélien actuel pour un État binational. Il y a quelques années Israël prétendait faussement qu'il n'avait pas de partenaire palestinien pour la paix, la réalité est que ce sont les Palestiniens qui n'ont pas de partenaires pour la paix.

Aujourd'hui, la solution à deux États comme celle à un État unique paraissent toutes les deux utopiques, et c'est évidemment Israël qui est responsable de cette situation.
Dans ce débat, l'orientation de l'AFPS, adoptée en congrès, est le soutien à la lutte des Palestiniens pour leur autodétermination sans nous substituer à eux dans leur choix.

La partition, décidée sans le peuple palestinien, ne crée que conflit ; la colonisation et l'apartheid sont illégaux. La voie d'un État binational n'a pas été explorée avec les peuples concernés. Pourtant elle peut être une solution qui s'imposera à terme.

[1] Les lignes de cessez-le-feu de 1949 sont souvent appelées à tort « frontières de 1967 »

Le cessez-le-feu à Gaza

Denis PAGE



Le 15 janvier 2025, le premier ministre du Qatar a annoncé que les parties israéliennes et palestiniennes avaient accepté un accord de cessez-le-feu. En dehors du Qatar, les principaux négociateurs étaient l'Égypte et les États-Unis qui ont pesé de tout leur poids pour obliger Netanyahou à signer l'accord, mais avec quelles concessions de Trump au profit du gouvernement suprémaciste israélien ? L'accord devait entrer en vigueur le 19 janvier et comporte trois phases.

La concrétisation complète de ces trois phases conduirait à :

▪ la libération de tous les otages enlevés le 7 octobre 2023 - vivants ou morts[1] - en échange de la libération de plus de 1 000 détenus palestiniens, notamment des femmes et des enfants.
▪ le retrait complet des forces israéliennes de la bande de Gaza, leur retrait progressif des corridors de Philadelphie, étroite bande de terre à la frontière entre Gaza et l'Égypte, et de Netzarim, *no man's land* séparant hermétiquement la partie nord et la partie sud de la bande.
▪ la liberté de mouvement des habitants dans la bande de Gaza et la possibilité de retour chez eux des Gazaouis déplacés.
▪ l'autorisation d'entrer à Gaza par le passage de Rafah pour les camions apportant des fournitures destinées à la remise en état des centrales électriques, des réseaux d'eau et d'égouts…
▪ l'autorisation pour les blessés palestiniens de gagner l'Égypte afin d'être soignés à l'étranger.
▪ la remise en état des hôpitaux, l'entrée de matériel et d'équipes médicales.

La première phase a effectivement démarré le 19 janvier et doit durer jusqu'au 2 mars. Pendant ces six semaines, l'accord prévoit un cessez-le feu total.

Des otages vivants détenus par le Hamas ont été échangés contre des prisonniers palestiniens, par exemple 3 otages israéliens et 110 prisonniers libérés le 30 janvier, 3 otages et 183 palestiniens le 8 février. Rappelons qu'il restait début janvier, avant le début d'application de l'accord, 94 otages, dont 34 morts.

La plupart des médias occidentaux se font l'écho de l'état de santé des otages libérés, des mauvais traitements qu'ils ont subis, de l'émotion des familles israéliennes qui les retrouvent. Et ils ont raison. Par contre ils ne parlent pas de l'émotion des familles palestiniennes, et taisent soigneusement les conditions terribles de détentions vécues par les détenus dans les prisons israéliennes : c'est le régime « deux poids-deux mesures », on ne parle des Palestiniens qu'à travers des nombres[2], ils sont déshumanisés.
Par ailleurs les militaires israéliens prisonniers du Hamas ne devraient pas être comptés en tant qu'otages mais prisonniers de guerre. Quant aux Palestiniens libérés, à côté de condamnés à de lourdes peines par des tribunaux militaires, il y a des femmes, des enfants, des personnes en détention administrative qui n'ont donc jamais été jugés : ce sont les otages d'Israël.

Parallèlement à ces échanges, l'application de la première phase a permis le transfert de blessés vers l'Égypte via le passage de Rafah. Et en sens inverse, l'arrivée quotidienne de centaines de camions, aide

vitale pour les Gazaouis qui survivent dans des conditions dramatiques.

Grâce au cessez-le-feu et à l'ouverture du passage de Netzarim, des centaines de milliers de Gazaouis ont pris le chemin du nord pour rentrer chez eux.
« Rentrer chez eux » : formule bien éloignée de la réalité du terrain. C'est au mieux dans des voitures à moitié défoncées, sinon dans des charrettes, à pied, voire en fauteuil roulant que la longue chaîne humaine de femmes, d'enfants, d'hommes, souvent blessés, toujours épuisés, ont péniblement pu revenir « chez eux », portant avec eux quelques affaires, des matelas... Pour la plupart c'est un appartement, une maison en ruine qu'ils trouvent. Dans des villes et des quartiers où écoles, hôpitaux, tout est dévasté. Sans compter le danger des munitions non explosées. Comment vont-ils se nourrir ? Quelle eau vont-ils boire ?
Une petite fille, Jana, témoigne : « Avant la guerre, nous vivions heureux dans notre maison. Aujourd'hui elle a été bombardée. Nous avons essayé de chercher nos affaires dans les décombres, nous n'avons rien trouvé ». Sac à dos, vêtements, jouets… sa vie d'enfant a disparu[3].
Ashraf al-Dous, de retour à Gaza-ville, se dit choqué par l'ampleur des dégâts, il décrit une situation catastrophique ; presque tous les étages de son immeuble sont détruits[4].

Si leurs premières réactions au cessez-le-feu ont été de joie – être libéré de l'angoisse d'être touché par un tir ou un bombardement, avoir un espoir même mince de paix, ce n'est pas rien – il leur est difficile d'entrevoir un retour à une vie normale.

Les réactions à l'annonce du cessez-le-feu

L'annonce de cet accord a été accueillie favorablement dans le monde par les opinions publiques et les dirigeants. Quelles âmes bien-pensantes ne se réjouiraient pas d'un pas vers la paix ?
En Israël, si la population s'est félicitée du retour des otages, elle n'échappe pas à l'influence de la droite qui voit une victoire du Hamas, voire une reddition des Israéliens, comme l'a dit Ben Gvir qui réclame de reprendre immédiatement la guerre. Le retour des Gazaouis contrarie les plans de l'extrême-droite israélienne : coloniser Gaza.

Un avenir extrêmement incertain)

Cette première phase doit aussi être un temps de négociation des détails de la deuxième phase qui devrait conduire à la libération de tous les otages après les 33 de la première phase, et à la fin définitive de la guerre. Quant à la troisième phase, elle devrait planifier la reconstruction et le statut final de la bande de Gaza.
Compte tenu de l'opposition farouche de l'extrême droite israélienne, de la volonté inavouée mais constante du mouvement sioniste de prendre possession de la totalité de la Palestine[5], on peut malheureusement craindre qu'au delà de la première phase, rien de positif ne se passera et qu'Israël reviendra à sa politique belliciste – qui n'a d'ailleurs pas cessé en Cisjordanie, au Liban, en Syrie.
Une crainte renforcée par les déclarations de Trump promettant de transformer Gaza en Riviera en déportant ses habitants vers la Jordanie et l'Égypte – au pays des cow-boys, on déplace bien le bétail –, ainsi que la carte blanche (non publique) qu'il donne à Netanyahou pour l'annexion de la Cisjordanie.

Cependant le mépris du droit international et la déshumanisation des Palestiniens, qui sont au cœur de la politique de la droite israélienne comme des paroles de Trump, peuvent provoquer un choc dans l'opinion publique internationale, bien au-delà des mouvements pro-palestiniens. Notre espoir réside dans une amplification de la mobilisation pour que le peuple palestinien puisse enfin jouir de son droit légitime à l'autodétermination.

1 Notons que Israël refuse de rendre à leurs familles les corps de plus de 200 prisonniers décédés.
2 Cf l'association *We are not numbers*
3 Site de l'Unicef, 3 février 2025
4 Site de la BBC, 1er février 2025
5 « Il doit être clair qu'il n'y a pas de place pour deux peuples dans ce pays […]. Il n'y a pas d'autre moyen que de transférer les Arabes d'ici vers les pays voisins. » Yosef Weitz, 1940.

Cisjordanie : une situation qui se dégrade rapidement

Jacques FONTAINE

La guerre contre Gaza a permis, pendant plus d'un an, de masquer partiellement une guerre permanente à bas bruit contre la population de Cisjordanie : coupures des relations routières entre villes et villages palestiniens faisant de chaque lieu habité un ghetto, petit ou grand, sans relations possibles avec son environnement, agressions de colons, encouragées par le gouvernement suprémaciste de Netanyahou, contre les communautés bédouines ou les petits villages isolés se transformant parfois en pogroms, attaques des Forces d'occupation israéliennes (FOI) contre des camps de réfugiés au prétexte d'y chercher et y assassiner des combattants du Hamas ou d'autres groupes de résistants…

Mais, depuis le 21 janvier l'agression israélienne (opération « Mur de fer ») a pris une dimension inédite depuis la fin de la seconde intifada, c'est-à-dire depuis plus de 20 ans. Commencée à Jenine, elle a continué à Naplouse, Tubas, Tulkarem, en attendant sans doute d'atteindre d'autres villes et camps de réfugiés. En effet, les camps de réfugiés de Jenine, Nour Shams (Tulkarem) et Al-Faara (Tubas) sont particulièrement ciblés. Des dizaines et des dizaines de Palestiniens et Palestiniennes ont été assassiné.es par les FOI en trois semaines, dont des femmes et des enfants, des centaines de maisons ont été détruites dans le seul camp de Jenine. En tout, c'est plus de 40 000 personnes qui ont été expulsées de leurs maisons, dans les camps, comme dans certaines villes. L'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'Enfance) a lancé une alerte le 12 février sur la situation des enfants de Cisjordanie : depuis le 7 octobre 2023 c'est (au moins) 195 enfants palestiniens qui ont été tués, soit 3 fois plus en 16 mois que pour les 16 mois précédents. Près de 100 écoles ont dû interrompre leur programme scolaire. L'UNICEF rappelle que « Tous les civils, y compris tous les enfants sans exception, doivent être protégés ». Mais le gouvernement colonial israélien n'en a que faire.

En janvier, les colons extrémistes ont appelé les FOI a envahir les villes de Cisjordanie comme elles l'avaient fait à Gaza : Smotrich, a appelé à « faire de Jénine et Naplouse des villes comme Jabalia », en référence à la ville et au camp de réfugiés situés au nord de Gaza qu'Israël a entièrement détruits et dont il a déporté la population. Le principal projet politique de Smotrich a toujours été l'annexion et la colonisation massive de la Cisjordanie, qui se sont accompagnées de la destruction de toutes les possibilités de création d'un État palestinien. L'idée que Netanyahou aurait besoin de l'apaiser pour maintenir son gouvernement signifie que la Cisjordanie et la vie des Palestiniens qui y vivent sont le prix à payer pour le cessez-le-feu à Gaza – et pour la survie politique de Netanyahou. Pour les Palestinien.nes de Cisjordanie, cela signifie qu'ils sont dans la ligne de mire, avec à l'horizon immédiat la destruction et l'expulsion forcée, qu'elle soit partielle ou totale. Sans perspective de fin et avec les déclarations israéliennes selon lesquelles l'offensive du « Mur de fer » inclura toute la Cisjordanie, il devient clair que l'attaque israélienne est un instrument pour réaliser les aspirations politiques de la droite sioniste : l'annexion de la Cisjordanie avec la déportation d'un maximum de Palestinien.nes, à moins que le projet politique sioniste soit la continuation du génocide perpétré à Gaza.

La Cisjordanie en quelques chiffres

Superficie : 5 655 km²
Département de l'Ain : 5 762 km2

Population et densité (2023) :
- Palestiniens : 3 257 000 hab., densité : 576
- Ain : 671 000 hab., densité : 117
- Colons israéliens : 720 000 hab.
- Totale : 3 977 000 hab., densité : 702

Nombre de colonies (2023) : 144
Nombre d'avant-postes : 196
Nombre de check-points en Cisjordanie début 2025 : environ 900.

Nb : Colonies et avant-postes sont illégaux selon le droit international, mais Israël prétend que les colonies sont légales selon le droit israélien (contrairement aux avant postes qui sont illégaux… jusqu'au jour où ils obtiennent le statut de colonies !).

« Avant de reconstruire Gaza, il nous faudra nous reconstruire nous-mêmes »

Journal de Rami Abou Jamous pour Orient XXI - 9 janvier 2025. condensé : Martine Pardo)

« Aujourd'hui, 70 camions chargés de matériel médical, de médicaments et de fioul sont entrés dans la bande de Gaza et ont livré l'hôpital de campagne jordanien ». D'autres structures provisoires – autorisées par Israël - ont été installées par des ONG prouvant qu'Israël peut « faire passer de l'aide humanitaire s'il le veut ».

Mais ces camions ne peuvent pas aider les hôpitaux palestiniens à Gaza qui sont inutilisables. Dans certains, des membres du personnel médical ont été enlevés.

Occupés, encerclés, bombardés

Dans le nord, « il reste un seul petit établissement, Al-Awda, pour 50 000 personnes ». Au sud, les hôpitaux subsistants ne pourront bientôt plus fonctionner faute de carburant. Après le bombardement des infrastructures par Israël depuis le début de la guerre – centrales électriques, lignes à haute tension – les hôpitaux doivent recourir à des groupes électrogènes ou des panneaux solaires, très insuffisants pour l'oxygène, les soins intensifs, les maternités, les couveuses...

La stratégie israélienne est claire : « mettre fin à tout le système de santé publique à Gaza ». Les deux ou trois hôpitaux restants ont été occupés, encerclés, bombardés plusieurs fois par l'armée d'occupation. « Ils fonctionnent de nouveau, en mode réduit, sous la direction d'une ONG et non plus comme des hôpitaux publics ». (...) « Ces hôpitaux manquent de tout, de matériel, de carburant, de médicaments. Mais les Israéliens ne laissent rien passer pour fournir ces établissements-là ».

Il en va de même dans le domaine des affaires sociales. L'aide humanitaire, les allocations familiales, les aides aux plus pauvres sont prises en charge par des ONG internationales. Dans l'éducation, « 70 à 75 écoles ont été détruites partiellement ou complètement ».

« Ces hôpitaux et ces écoles pleins de réfugiés sont régulièrement bombardés par l'armée israélienne ».

Soignés, éduqués et secourus sous la tente

Si des initiatives naissent en matière d'éducation, les écoles « ne sont pas de vraies écoles. Comme les hôpitaux, ou les centres de distribution d'aide humanitaire elles sont installées sous des tentes. On aurait pu les mettre dans des bâtiments en dur ».

« Nous devrons accepter d'être pour toujours soignés sous la tente, éduqués sous la tente, secourus sous la tente ».

« Entre 70 et 75 % de la population dépend déjà de l'aide humanitaire ». Il s'agit d'une guerre psychologique. La guerre « c'est aussi massacrer les êtres humains de l'intérieur ».

« Au bout de quinze mois de guerre, avant d'avoir besoin de reconstruire Gaza, nous avons besoin de reconstruire l'être humain, de nous reconstruire nous-mêmes. »

Les Gazaouis vivent dans l'instabilité, géographique avec les déplacements continuels, sécuritaire, alimentaire. « Et tout ça pour mourir sous les bombardements à la fin, ou bien perdre toute humanité ».

« C'est ça, la guerre à Gaza. Là, on est en train de parler de négociations, de cessez-le-feu, etc. Les gens sont contents (...) parce que tout cela va peut-être s'arrêter. Mais la vraie guerre, ce sera l'après-guerre. Il faudra reconstruire les humains et les relations sociales. Reconstruire nos pensées, notre façon de vivre. Cela prendra beaucoup de temps. Si on le leur permet, beaucoup de gens quitteront Gaza. Mais l'ampleur des problèmes psychologiques sera énorme. Ils toucheront aussi bien ceux qui partent que ceux qui restent ».

On ne joue pas avec le génocide

Claude BARDET

Dès l'automne 2024, nous avons appris que la JL Basket devait jouer contre l'équipe Hapoël Jerusalem dans le cadre de l'Eurocoupe. Nous ne pouvions pas laisser faire sans réagir.

La participation des équipes nationales et des clubs israéliens aux compétitions sportives internationales nous semblait incompatible avec la situation des droits de l'homme en Palestine et les massacres commis par l'armée israélienne dans la bande de Gaza. Le sport ne doit pas être utilisé comme un moyen de normaliser les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.

Certains défendent l'idée que le sport et la politique n'ont rien à voir. Pourtant, personne n'a été choqué quand, en mars 2022, la Fédération internationale de basket a décidé d'exclure les équipes et les clubs russes et biélorusses des compétitions qu'elle organise, en particulier l'Eurocoupe 2022.

L'exclusion des équipes russes des compétitions internationales, au-delà du basket, a été une mesure prise par de nombreuses fédérations sportives en réponse à la situation géopolitique, notamment l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022. Ces mesures ont été prises pour exprimer une condamnation des actions militaires russes et garantir l'intégrité des compétitions sportives.

Rappelons que le sport a joué un rôle significatif dans la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, en contribuant à la sensibilisation internationale et à la résistance contre le régime oppressif. Les manifestations lors d'événements sportifs, comme les Jeux olympiques, ont également permis de sensibiliser l'opinion publique mondiale à la situation en Afrique du Sud.

Actuellement, la Cour internationale de justice invite les États, mais aussi tous les acteurs (nous incluons les acteurs sportifs) à « utiliser tous les moyens légaux à leur disposition pour inciter Israël à s'abstenir d'actes violant la Convention sur le génocide ».

Nous avions, dans un premier temps, prévu d'interpeler les dirigeants du club. Malheureusement, nous n'avons pas réagi avant le match aller qui a eu lieu le 14 novembre 2024. Notons que ce match n'a pas eu lieu en Israël, mais en Bulgarie, preuve qu'il ne pouvait pas être considéré comme « normal ».



Par la suite, le Collectif Palestine 01 s'est saisi de la question. Nous savions qu'il ne serait pas possible de faire annuler le match. Il nous a paru difficile, mais surtout contreproductif, de perturber le déroulement de la rencontre.

Nous avons décidé d'agir dans deux directions :

- interpeler les responsables du club et de la ville.

- informer le public.

Interpellation des responsables

Il semblait préférable que les initiatives soient variées. Chaque organisation membre du collectif était invitée à prendre des initiatives.

L'AFPS a écrit au président du club de la JL Basket, ainsi qu'au maire de Bourg et au président du Conseil départemental, qui financent le club.

Dans sa réponse, le président de la JL renvoie la décision de la participation de l'équipe israélienne au ministère et à la fédération internationale. Il considère que son rôle se limite au domaine sportif. Il évoque « l'esprit de compétition saine » !

S'il n'a pas répondu à notre courrier, le Conseil départemental a mis à disposition de la JL le fichier du dispositif « Carte jeunes 01 » pour offrir 100 places pour le match. Des jeunes ont ainsi pu assister à un match fort discutable sur le plan éthique.

Dans sa réponse, le maire de Bourg rappelle qu'il a « condamné avec la plus grande clarté les crimes actuellement en cours contre les populations palestiniennes de Gaza, perpétrés dans la plus grande impunité par Israël et son gouvernement ». Mais concernant le fait de ne pas assister au match, il déclare : « Chacun est libre de décider de boycotter ce match s'il le souhaite. » Enfin, en conclusion, il indique qu'il continuera « à demander la reconnaissance par la France de l'État de Palestine qui n'a que trop tardé ».

À notre connaissance, d'autres courriers ont été envoyés :

- au maire de Bourg par le comité antifasciste et les groupes LFI.

- aux conseillers départementaux d'Oyonnax par le Collectif Palestine du Haut-Bugey pour dénoncer la distribution de places via la « Carte jeunes 01 ».

Enfin, nous avons écrit au club des supporteurs de la JL leur demandant de ne pas animer le match du 29 janvier comme l'avaient fait les supporteurs de Paris Basket pour le match contre Maccabi Tel Aviv. Courrier resté sans réponse et, semble-t-il, sans effet !

Information du public

- Distribution de tracts à l'entrée d'Ekinox

Une vingtaine de militant.e.s du collectif Palestine ont distribué des tracts à l'entrée de deux matchs organisés à Bourg dans le cadre d'l'Euro coupe, les 7 et 22 janvier, pour appeler le public à ne pas assister au match du 29 janvier. Certains spectateurs ont spontanément déclaré qu'ils ne viendraient pas. Réaction ultra-minoritaire malheureusement !

Malgré l'échec de la conférence de presse, le communiqué du Collectif a été publié;

29 janvier : le match

Une douzaine de militant.e.s se sont placé.e.s près de l'entrée d'Ekinox portant des banderoles. Interpellation pacifique du public, malheureusement venu ombreux !

Ce match a été une occasion pour informer le public sur la situation dans le Bande de Gaza et en Cisjordanie. D'autres occasions se présenteront.

Le Festival Best of Doc
4 projections
au cinéma le Club à Nantua

Bye Bye Tibériade
Le 12 et le 15 à 18 h 15

No Other Land
Le 14 et le 16 mars à 18h15

Des nouvelles de Bellegarde…

Antenne AFPS Bellegarde

Depuis la création de l'antenne à Valserhône, nous avons fait plusieurs actions :

• Nous avons répondu à l'appel au boycott lancé par BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) en tractant devant Carrefour pour informer les gens de sa complicité dans les colonies occupées.

• Nous avons manifesté dans les rues de Bellegarde le 25 janvier 2025, suite à l'appel national lancé par le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI) pour demander la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et l'État colonial d'Israël. L'appel étant national , des militants de LFI, de la Cimade et du PC ont aussi pris la parole. Nous étions environ 70.

• Jacques Fontaine a fait le 6 février une conférence intitulée « Palestine-Israël : comprendre les enjeux actuels » au centre Jean Marinet. Nous étions une quarantaine de personnes.

• En avril nous devrions pouvoir diffuser trois films sur la Palestine, dans le cadre du festival Palestine en vue et en collaboration avec le ciné-club de Bellegarde au cinéma les variétés.
Plus d'infos sur le festival Rhône-Alpes : http://erapinfo.free.fr/
Les dates et les films sont encore à préciser.

• Nous avons crée un QR code afin que les personnes puissent nous suivre sur Facebook, Instagram et Tik-Tok.

Si des personnes veulent se joindre à nous, ou avoir plus de renseignements, elles peuvent nous écrire à l'adresse suivante : afpsbellegarde.01@gmail.com



…et d'Oyonnax

Colette El-Hamdaoui

Depuis le mois de décembre les manifestations se sont poursuivies tantôt à Oyonnax tantôt à Nantua.
Nous avons également fait différentes autres actions :
• le 13 décembre nous avons réalisé une veillée aux bougies devant le Centre culturel Aragon à l'occasion d'un spectacle intitulé : « Gisèle Halimi une farouche Liberté, 70 ans de combats et d'engagements au service de la justice ». Lors de cette veillée nous avons distribué un tract où nous appelions « à lutter nous aussi pour que le peuple palestinien ait droit à la justice, il ne peut pas y avoir de paix sans justice (…) dénoncer ce génocide, ce n'est pas de l'antisémitisme, c'est un devoir ».

• suite à notre rencontre avec le chef de cabinet du maire d'Oyonnax, nous avons réécrit à Monsieur Perraud en lui rappelant que « Oyonnax ville amie des enfants (label reçu de l'UNICEF) a des obligations envers les enfants de Palestine :-« Face à la guerre au Proche-Orient, les Villes amies des enfants sont un relais indispensable de l'appel aux dons de l'UNICEF pour venir en aide aux enfants ».
Nous n'avons reçu aucune réponse !!!

• nous avons également interpellé (par courrier) nos conseillers départementaux du canton d'Oyonnax à propos du match de basket entre la JL et le club Hapoël de Jérusalem.
Aucune réponse !!

• Nous avons préparé une conférence qui a eu lieu 12 février avec Joseph Daher, enseignant à l'université de Lausanne « Les dynamiques présentes en Palestine et au Moyen-Orient, le positionnement des États occidentaux et arabes et nos tâches dans la solidarité internationale ». Nous parlerons de cette conférence dans le prochain info-action.

Dernièrement nous nous sommes réunis et nous envisageons pour l'avenir de modifier notre mobilisation : donner priorité aux rassemblements avec distribution de tracts, être visible sur le marché, faire une nouvelle mobilisation devant le centre culturel… tous ces projets sont à construire...

Prochainement : Le 3 avril à 20 h, projection au Centre culturel du film *No Other Land* en partenariat avec la Ligue des droits de l'Homme et le CCFD.

Printemps de la Palestine : du 14 mars au 25 avril 2025

Claudie LAGNEAU

Afin de sensibiliser et mobiliser le public à la cause palestinienne, le Collectif Palestine 01 souhaite mettre à l'honneur la culture palestinienne en organisant différents évènements.

14 mars : 20 h - projection du film *No Other Land*

à La Grenette à Bourg, en partenariat avec le Cinémateur dans le cadre de la programmation de son festival « Écran Total » du 5 au 18 mars.

« Basel Adra, jeune palestinien de Masafer Yatta en Cisjordanie, lutte depuis son enfance contre l'expulsion massive de sa communauté par les autorités israéliennes. Il documente l'éradication progressive des villages de sa région, où les soldats déployés par le gouvernement israélien démolissent régulièrement des maisons, et en chassent les habitants. Un jour il rencontre Yuval Avraham, un journaliste israélien, qui le soutient dans sa démarche ». A l'issue de la projection, des membres de l'AFPS 01 et du CCFD-Terre solidaire animeront un débat.

4 avril : 20 h - conférence de Martine Brizemur,

porte-parole nationale pour le rapport d'Amnesty sur le génocide à Gaza. Au cours de cette conférence-débat Mme Brizemur nous expliquera pourquoi et comment le rapport d'Amnesty permet de dire qu'il s'agit d'un génocide à Gaza ; cette soirée se tiendra à la salle des fêtes de Jasseron à 20 h. Participation aux frais libre.

12 et 13 avril : calligraphie arabe

12 et 13 avril : calligraphie arabe en partenariat avec la MJC dans le cadre du Printemps des Écritures. Ahmad Dari, Palestinien de Jérusalem, nous fera découvrir la calligraphie arabe et animera 3 ateliers à la MCC à Bourg :

• samedi 12 et dimanche 13, de 14 à 16 h : initiation à l'utilisation du calame pour créer des compositions personnelles. Nombre de places limitées. Inscriptions au plus vite à afps.01@laposte.net ou 06 45 71 14 86. Prix libre • Dimanche 13 : de 10 h 30 à 12 h 30 : démonstration de calligraphie. Repartez avec votre prénom calligraphie.

25 avril : 20 h 30 - concert avec Mohamed Najem et son quatuor

Ce clarinettiste palestinien fusionne les traditions musicales orientales, classique et jazz et propose des mélodies envoûtantes et riches en couleur.

Le concert se déroulera à la Tannerie à Bourg ; entrée 12 €.

Lors de ces évènements culturels, une cagnotte sera à disposition et nous pourrons faire des dons pour la Palestine. Nous vous attendons nombreux.ses.

Virieu-le-Grand : 29 mars Journée de solidarité avec le peuple libanais

Marie-France BORDA

Le collectif d'habitant·es en solidarité avec le peuple palestinien et le peuple libanais propose une journée d'actions :

• À partir de 16h00 à la Préf', 280 route de Hauteville : présentation de l'histoire du Liban et son lien avec la Palestine par Adel Elit, Libanais, membre de l'APFS d'Oyonnax.

• À partir de 19h00 au Café de la Place : *Le vrai taboulé (vert)* », un seul-en-scène par la Cie Aram. Un taboulé, pardon, LE taboulé se prépare avec des bouquets de persil plat et non avec de la semoule. Une comédienne libanaise dévoile sa recette... un mélange qui fait écho au mélange chaotique que subit son pays mais pas seulement... Maman orientale, elle se trouve confrontée à la garde alternée (une pratique inexistante dans la loi libanaise), peu après son arrivée en France.

• Suivi d'un repas - Entrée à prix libre - Caisse de soutien pour Education 4 Gaza.

Dans l'espace du poème

Dans l'espace du poème
le chaos du monde s'ordonne
Une voie se fraie
Une voix se fait entendre
Elle libère l'eau qu'ils ont voulu enchaîner
Elle nomme les villes et les villages
dont ils ont voulu effacer le nom
El Quds Jaffa Nasra Safed
Dans l'espace du poème
les routes de l'exil se croisent
au creux des lits d'harmonie
Dans l'espace du poème
les fils et les filles de Troie
naturellement poètes
naviguent de mot en mot
à la recherche d'une source
dans laquelle délasser
leurs corps et leurs âmes fatigués
Ils ne pourront jeter l'ancre sur l'île
qu'en traversant le temps

2 poèmes d'Olivia Elias, poète de la diaspora palestinienne

« Naissance, Haïfa- Palestine. Réfugiée avec ma famille au Liban, j'ai vécu au Canada où j'ai effectué mes études universitaires et enseigné les sciences économiques jusqu'au début des années 1980. Depuis, je réside en France, mis à part la période 2005-2009 durant laquelle j'ai vécu et travaillé en Syrie et en Egypte ».

Ton nom de Palestine

Tant d'entre nous sont tombés
fauchés par une balle ou trop de peine
Pour les honorer je veux
au milieu du désert
un espace dépouillé de simples tombes
Pas de décoration pas de fleurs pas de couronnes
et surtout pas de sang
Je laisse la couleur sang aux colonisateurs
et à leurs toréadors
Pas de discours

Devant le grand carré dédié aux enfants
de Palestine Gaza Jérusalem Hébron
Deir Yassine Jénine Yarmouk Sabra et Chatila

Juste
des cerfs-volants
et des ballons blancs

*

Je prie le sable de leur faire à tous
une couverture tiède et tendre
Je demande à la lune bleutée
aux myriades d'étoiles de les veiller
au soleil de composer en leur honneur
de fabuleux décors illuminés
d'orangé et de violet
au vent d'égrener leurs noms
sur tous les continents

Paix soit à leurs âmes !

L'Unesco inscrit le savon de Naplouse au patrimoine immatériel de l'humanité

Daniel BLATRIX

Cet art vieux de mille ans rejoint le hikaye, le dabkeh ou encore l'art de la broderie dans la liste des traditions palestiniennes classées par l'instance onusienne dans le patrimoine mondial immatériel de l'humanité. Dans toute la Cisjordanie occupée, de petits ateliers fabriquent du savon, comme notamment la fabrique Touquan fondée en 1872 à Naplouse, « pendant la période ottomane et qui a continué à produire du savon depuis », précise Naël Qoubbaj, son directeur. Pour lui, la reconnaissance du savon de Naplouse « par la communauté mondiale » est « d'autant plus importante que l'occupation israélienne », en cours depuis 1967, « s'efforce de détruire ces industries traditionnelles ».

